



## Gestion du Particulier Employeur

43 rue malatiré • 76000 Rouen  
02 21 76 19 60 • contact@nicoleetcolette.fr www.nicoleetcolette.fr



### COMMENT BIEN DÉCLARER SES SALARIÉS SUR SA FICHE D'IMPOSITION :

#### ⚠ Les dépenses et les aides sont à dissocier dans 2 cas :

- En 7DB sont affichées les dépenses effectuées, il faut ajouter les salariés manquants ou ajouté le montant de notre prestation si elle est déductible.
- En 7DR sont affichées les aides du département intégrées au CESU, il faut ajouter toutes les aides complémentaires (sommes directement versées sur le compte en banque et chèques préfinancés). Les acomptes indiqués dans les déclarations ne sont pas repris.

#### Ce que vous devez inscrire sur la déclaration ou confirmé ce qui est prérempli:

Services à la personne : emploi à domicile

- Dépenses d'emploi à domicile

7DB 8266

- Aides perçues pour l'emploi à domicile (APA, PCH, CESU préfinancé ...)

7DR

#### CASE 7 DB Quel montant ?

Le montant des dépenses affichées comprend dans la déclaration : les salaires et les charges.

⚠ Il faut ajouter la prestation Nicole & Colette si elle est déductible  
(Cf attestation complémentaire pour les protégés concernés)

#### CASE 7 DR Quel montant ?

Le montant des dépenses affichées comprend dans la déclaration  
les aides du département directement déduites par le CESU.

⚠ Il faut ajouter les aides versées sur le compte en banque du protégé ou transmises  
par chèque préfinancé dématérialisé ou non.

Il faut cliquer sur :

1- Vous devez indiquer le Nom/Prénom et l'adresse des bénéficiaires (soit le nom de la structure ou de chaque salarié) si cela n'est pas déjà notifié.

2- Vous devez définir le type de dépense :

Pour les salariés en direct qui nous concerne deux choix sont possibles,

- **Entretien de la maison et travaux ménagers**
  - Cela correspond au Employé de maison
- **Assistance et aide aux personnes âgées ou handicapées**
  - Cela correspond à Assistante de vie

3 - Vous devez contrôler les sommes versées déjà indiquées, sinon vous devez reconstituer les salaires + charges + autres dépenses( hors indemnités de fin de contrat).

Service à la personne : emploi à domicile

Notice

Identité des salariés ou de l'entreprise	Type de dépense	Montant de la dépense	Montant de l'aide perçue
[REDACTED]	Entretien de la maison et travaux ménagers	4669	
[REDACTED]	Entretien de la maison et travaux ménagers	3577	

Dans le menu déroulant "Type de dépense", les activités signalées par un astérisque (\*) doivent être comprises dans une offre globale de services à la personne.

TOTAL du montant qui sera reporté :

7DB 8266

7DR

Ajouter une ligne

-- Type de dépense --  
Garde d'enfants de moins de 3 ans et de moins de 18 ans handicapés à domicile  
Accompagnement des enfants de moins de 3 ans et de moins de 18 ans handicapés \*  
Assistance et aide aux personnes âgées ou handicapées  
Conduite du véhicule personnel des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques \*  
Accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques \*  
Entretien de la maison et travaux ménagers  
Petits travaux de jardinage (dépenses limitées à 5 000 € par an et par foyer)  
Travaux de petit bricolage (dépenses limitées à 500 € par an et par foyer)  
Garde d'enfants de 3 ans et plus à domicile  
Accompagnement des enfants de 3 ans et plus \*  
Soutien scolaire à domicile ou cours à domicile  
Soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes  
Préparation de repas à domicile  
Livraison de repas à domicile \*  
Collecte et livraison à domicile de linge repassé \*  
Livraison de courses à domicile \*  
Assistance informatique et internet à domicile (dépenses limitées à 3 000 € par an et par foyer)  
Soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes  
Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile